

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le Règlement numéro PC-2495C-69 modifiant le Règlement de construction numéro 2495C de la Ville de Pointe-Claire pour permettre l'installation d'un foyer de masse sur le lot P56-47 – 139, avenue Broadview (Zone Ra141), a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011.

Ce règlement est maintenant disponible à l'hôtel de ville situé au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire, ce 26 janvier 2011.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that By-law Number PC-2495C-69 amending construction By-law Number 2495C of the City of Pointe-Claire to authorize the installation of a masonry heater on lot P56-47 – 139 Broadview Avenue (Zone Ra141), has been adopted by the municipal council during its regular meeting held on January 17, 2011.

This By-law is now available at the City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

The present by-law shall come into force according to the Law.

Dated at Pointe-Claire, this January 26, 2011.

Lucie Tousignant
Greffière / City Clerk